



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Décision N° CC-DEC-2023-013

02 mai 2023

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA COLLECTE DE LIVRES ET SUPPORTS MULTIMÉDIAS EN DÉCHETTERIES

Exposé :

La librairie All Livres, filiale de la Fondation Normandie Générations, est une entreprise qui dispose de l'agrément "entreprise adaptée". Reposant sur les bases d'une économie solidaire et sociale, la librairie a pour but l'insertion professionnelle des personnes reconnues handicapées en raison de leurs affections physiques ou psychiques. Les ressources nécessaires au développement de son activité font appel à la solidarité de tous au travers d'un réseau de collecte de livres, mais également de revues, CD, DVD ou vinyles. Ces derniers sont triés, revalorisés, puis mis en vente sur leur site internet (All-livres .com) ou dans leur librairie, par des salariées reconnues travailleurs handicapés. Depuis septembre 2019, environ 40 points de collecte sont concernés, essentiellement dans le département de l'Orne, mais aussi de la Manche et du Calvados. La librairie et le centre de tri sont installés à Flers (61). Elle compte 10 salariés en CDI dont 8 travailleurs handicapés.

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Considérant :

- la volonté de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande et l'entreprise adaptée All-livres de définir les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement de la collecte de livres et de supports multimédias par conteneur d'apport volontaire,
- la mise en place par le collecteur de 2 conteneurs situés respectivement à la déchetterie de Thury-Harcourt-le-Hom et à la déchetterie de St-Rémy-sur-Orne,
- les obligations du collecteur : vidage des conteneurs après avoir signalé la saturation (prestation gratuite), entretien et maintenance des conteneurs,
- la durée de la convention : 1 an, tacitement reconductible par tranche d'une année,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De signer la convention All-Livres pour la collecte de livres et de supports multimédias.

ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20230502-DEC-2023-013-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2023
Affichage : 04/05/2023

Jacky LEHUGEUR